

LE DISPOSITIF

« COMMUNE EN SANTÉ »

Une « Commune en santé » est une commune qui permet à l'ensemble de ses habitants de bénéficier, à tout âge, d'un environnement favorable à la bonne santé et au bien-être.

L'OBJECTIF

Promouvoir la santé à l'échelle communale, à travers la mise en œuvre d'actions qui agissent favorablement sur les comportements des personnes, leur environnement et leurs conditions de vie

LE PILOTE

Une entité interne définie par la commune, qui regroupe différents partenaires qui connaissent le contexte de la commune (élus, associations, communautés religieuses, services publics, etc.)



Cette entité de pilotage peut déjà exister **OU** être créée (ex : comité local de santé)

LES ACTIONS

Les actions mises en place couvrent 5 thématiques ayant un impact sur la santé :

Alimentation locale et équilibrée

Activité physique et modes de vie actifs

Vie sans addiction

Bien-être de la communauté

Protection de l'environnement



Ex : mise en place d'un fa'a'apu communautaire, installation d'un marché de fruits, légumes et poissons...



Ex : entretien des infrastructures sportives communales, aménagement de stationnements cyclables...



Ex : limitation des horaires de vente de boissons alcoolisées, organisation d'activités sportives et culturelles...



Ex : organisation de rassemblements culturels, animation du village ou d'un quartier, développement des aires de jeux et de loisirs...



Ex : promotion des alternatives au plastique à usage unique, formation au compostage, sensibilisation à la consommation de l'eau potable...

Des actions qui :

Sont **définies et coordonnées** par l'entité de pilotage

Ne demandent pas nécessairement une expertise en santé publique

Sont **adaptées au contexte** de la commune et de l'archipel

Sont **régulières et continues dans le temps** (et non ponctuelles)

Impliquent les habitants, en tant qu'**acteurs de leur santé**

BÉNÉFICIAIRES

L'ensemble des habitants de la commune :



Enfants et adolescents
(scolarisés ou non)



Adultes
(actifs ou non)



Personnes âgées

LES PRINCIPAUX AVANTAGES

Pour la commune :

- ✓ Réaliser un bilan des mesures **déjà existantes**, favorisant la santé des habitants
- ✓ Renforcer son **dynamisme** et son **attractivité** (auprès de la population comme des partenaires externes)
- ✓ Consolider le partenariat avec les **personnes ressource** de la commune
- ✓ Développer la **citoyenneté** des usagers
- ✓ Apporter une **solution positive et concrète** suite à l'épidémie de Covid-19

Pour la population :

- ✓ Bénéficier d'une **meilleure qualité de vie** et d'un environnement favorable à la santé
- ✓ Améliorer le **climat social** et participer aux activités de la commune
- ✓ Contribuer **activement** au **développement** social et économique de la commune

LE PARTENARIAT AVEC LA DIRECTION DE LA SANTÉ

Les communes intéressées par cette démarche peuvent bénéficier d'un accompagnement :

TECHNIQUE ET MÉTHODOLOGIQUE

Afin de soutenir la commune pour :

- Identifier l'entité interne de pilotage et ses membres
- Réaliser un état des lieux des actions existantes favorables à la santé
- Définir un programme d'actions annuel de promotion de la santé
- Suivre et évaluer les actions mises en œuvre

FINANCIER

Afin d'encourager et renforcer les dynamiques de santé développées sur le territoire communal



Mai 2022



Lancement d'un appel à projets de promotion de la santé à destination des associations partenaires de communes

C'est un accompagnement :

- Fortement **recommandé** et **adapté** à chaque commune selon son contexte
- Assuré par les **professionnels de proximité** de la Direction de la santé présents dans chaque archipel, et coordonné par une équipe dédiée située à Tahiti.

Dispositif impulsé par :



<https://www.service-public.pf/dsp/dispositifs/commune-en-sante/>



communeensante@sante.gov.pf

